

## **FAQ**

### **CONSEIL DE LA JEUNESSE DE L'UE POUR LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX (YSB)**

#### **Q1: Comment puis-je poser ma candidature?**

Veillez remplir le présent formulaire de candidature **entre le 30 mars et le 26 avril 2023 à 23 h 59 HEC**.

Vous trouverez des **informations détaillées sur l'appel à candidatures** [sur notre page d'accueil](#).

#### **Q2: Qu'est-ce que le conseil de la jeunesse (YSB)?**

Le YSB est un organe consultatif de la DG INTPA, composé de 25 jeunes du monde entier.

Il s'agit d'un espace propice à une participation effective des jeunes à l'action extérieure et à la coopération internationale de l'UE. Le YSB permet aux jeunes d'influer sur l'action extérieure et les partenariats internationaux de l'UE et contribue ainsi à rendre l'action de l'Union plus participative, plus pertinente et plus efficace pour les jeunes des pays partenaires de l'UE.

Il définira son plan de travail et ses activités en concertation avec la DG INTPA. Les détails de l'étendue des activités du YSB seront discutés et précisés avec les membres du YSB une fois que celui-ci aura été mis en place.

#### **Q3: Puis-je poser ma candidature à la fois à titre individuel et en tant que membre d'une organisation?**

Non, la même personne ne peut poser sa candidature qu'une seule fois. Vous devez décider si vous souhaitez postuler en tant que candidat individuel ou en tant que candidat désigné par une organisation. Les doubles inscriptions entraîneront l'exclusion de la candidature.

#### **Q4: Comment définissez-vous une organisation de jeunesse et une organisation dirigée par des jeunes?**

Les organisations de jeunesse sont des organisations de la société civile qui ont un objectif manifeste de participation et d'autonomisation des jeunes en tant qu'acteurs de la bonne gouvernance et du développement, dans le but d'encourager une participation effective des jeunes à la société (dans les domaines économique, social

et culturel) ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux local, régional et mondial.

On entend par «organisations dirigées par des jeunes» les organisations dans lesquelles des jeunes de moins de 30 ans occupent la majorité des postes décisionnels, ou disposent de structures dirigées par des jeunes qui peuvent exprimer formellement leur avis au sein des organes de décision, ou dont la majorité des membres qui prennent des décisions sur le plan de travail sont des jeunes de moins de 30 ans.

#### **Q5: Qu'entendez-vous par participation des jeunes et autonomisation des jeunes?**

La participation des jeunes est un processus par lequel les jeunes ont la possibilité de s'exprimer et d'influer sur les questions qui les concernent. Cela s'applique à tous les domaines de leur vie: la famille, de l'école, les communautés locales, les services publics et la politique gouvernementale au sens large.

L'autonomisation des jeunes consiste à offrir aux jeunes des possibilités, des ressources et des compétences spécifiques pour qu'ils puissent participer pleinement à la vie civique, économique et politique. Les jeunes ont les moyens d'agir lorsque leur voix est entendue et qu'il est remédié aux inégalités qui influent sur leur vie.

Le [plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE](#) vise à encourager la mobilisation des jeunes en tant que partenaires stratégiques, à soutenir leur autonomisation, pour bâtir des sociétés plus résilientes et plus inclusives et progresser dans la réalisation des engagements pris au niveau mondial tels que les objectifs de développement durable (ODD) du programme 2030 des Nations unies et l'accord de Paris sur le climat.

#### **Q6: Je vis dans l'UE, puis-je poser ma candidature?**

Oui, le YSB est ouvert à tous les candidats qui possèdent la nationalité d'un des pays éligibles ou résident dans un de ces pays. Vous trouverez la liste des pays éligibles [sur notre page d'accueil](#).

#### **Q7: Je ne vis pas dans l'UE, puis-je poser ma candidature?**

Oui, le YSB est ouvert à tous les candidats qui possèdent la nationalité d'un des pays éligibles ou résident dans un de ces pays. Vous trouverez la liste des pays éligibles [sur notre page d'accueil](#).

#### **Q8: Je crains de ne pas pouvoir participer aux réunions du YSB à Bruxelles, puis-je poser ma candidature?**

Les membres du YSB devraient assister aux réunions à Bruxelles au cours de leur mandat. Un membre peut être dispensé de participer à une réunion dans des circonstances justifiées. Une participation régulière et effective est toutefois nécessaire au bon fonctionnement du groupe. Un manque de disponibilité pour participer aux réunions du YSB peut entraîner la suspension de la nomination individuelle.

### **Q9: Je ne suis pas membre d'une organisation de jeunesse, puis-je poser ma candidature?**

Oui, vous pouvez poser votre candidature indépendamment de votre participation à une organisation de jeunesse. La catégorie «Candidature individuelle» est ouverte à tous les jeunes.

### **Q10: Quels sont les critères de sélection?**

Tous les candidats doivent remplir les critères d'éligibilité suivants:

- être âgé de 18 à 30 ans à la fin de la période de dépôt des candidatures (26 avril 2023);
- être disposé à consacrer au moins 25 jours par an au YSB;
- avoir une bonne maîtrise de l'anglais;
- posséder la nationalité d'un des pays éligibles ou résider dans un de ces pays (voir la liste [sur notre page d'accueil](#)).

En outre, les candidats seront sélectionnés sur la base:

- de leur expérience en matière de participation et d'autonomisation des jeunes;
- de leurs compétences et de leur expérience en matière de sensibilisation et d'engagement des jeunes, y compris de l'action menée avec des organisations de jeunesse ou dans le cadre d'initiatives dirigées par des jeunes, ainsi que de leur expérience auprès de jeunes défavorisés ou vulnérables;
- de leurs compétences en communication, y compris leurs compétences linguistiques et leur expérience des médias traditionnels et des réseaux sociaux;
- de leur créativité et de leur motivation, y compris leurs idées pour le fonctionnement et les activités du YSB.

Si vous postulez en tant que candidat désigné d'une organisation, votre organisation sera également évaluée sur la base des critères suivants:

- expérience dans le renforcement de la participation des jeunes et de leur contribution aux processus d'élaboration des politiques (consultations, sensibilisation);
- potentiel de sensibilisation des jeunes (nombre de membres, réseaux, possibilité d'atteindre les jeunes vulnérables);
- couverture géographique (l'organisation doit être active dans les pays éligibles, la priorité étant donnée aux organisations/réseaux internationaux de jeunesse actifs au niveau régional et/ou mondial). Vous trouverez la liste des pays éligibles [sur notre page d'accueil](#).

### **Q11: Les membres du YSB seront-ils rémunérés?**

La participation au YSB est volontaire. Toutefois, les frais de voyage et de réunion seront couverts et une indemnité mensuelle pour la couverture des coûts liés aux données sera versée.

### **Q12: Que feront les membres du YSB?**

Les membres du YSB fourniront des conseils à la DG INTPA sur la participation et l'autonomisation des jeunes dans le cadre des politiques d'action extérieure de l'UE. Ils seront également associés à la mise en œuvre et à la diffusion du plan d'action pour

la jeunesse. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'appel à candidatures.

**Q13: Combien de travail représentera l'adhésion au YSB et où les travaux seront-ils réalisés?**

Le nombre approximatif de jours de travail sera de 25 par an et dépendra du plan de travail élaboré par les membres du YSB et la DG INTPA.

Les membres du YSB seront invités à assister à au moins trois réunions plénières par an, à utiliser des outils et des plateformes en ligne entre les réunions et à collaborer avec des structures similaires et des initiatives existantes en faveur de la jeunesse aux niveaux international, régional et national dans l'UE et au-delà. Les réunions du YSB se tiendront en ligne ainsi qu'à Bruxelles. Par ailleurs, les membres du YSB peuvent être invités à se déplacer pour se rendre à une conférence internationale.

**Q14: Notre organisation est établie dans l'UE, pouvons-nous poser notre candidature?**

Les organisations ne postulent pas directement, mais désignent des jeunes qui présenteront leur candidature avec leur soutien (voir critères de sélection pour les organisations).

Les organisations actives dans les pays éligibles peuvent désigner des jeunes pour être membres du YSB. Vous trouverez la liste des pays éligibles sur notre [page d'accueil](#).

**Q15: Notre organisation n'est pas établie dans l'UE, pouvons-nous poser notre candidature?**

Les organisations ne postulent pas directement, mais désignent des jeunes qui présenteront leur candidature avec leur soutien (voir critères de sélection pour les organisations).

Les organisations actives dans les pays éligibles peuvent désigner des jeunes pour être membres du YSB. Vous trouverez la liste des pays éligibles sur notre [page d'accueil](#).

**Q16: Quels sont les critères de sélection pour les organisations?**

Les organisations de jeunesse peuvent désigner deux personnes, de préférence présentant un profil différent, du point de vue tant de l'âge que du sexe et de l'expérience, pour devenir membres du YSB. Chaque candidat désigné doit postuler individuellement. Les candidats seront invités à télécharger une copie numérisée de la lettre de nomination signée (voir modèle sur notre [site web](#)) et à fournir de plus amples informations sur leur organisation.

La sélection se fondera sur deux aspects:

1) le profil des organisations, compte tenu:

- de leur expérience en matière de renforcement de la participation des jeunes et de leur contribution aux processus d'élaboration des politiques (consultations, sensibilisation);

- de leur potentiel de sensibilisation des jeunes (nombre de membres, réseaux, possibilité d'atteindre les jeunes vulnérables et marginalisés);
- de leur couverture géographique (l'organisation doit être active dans les pays éligibles), la priorité étant donnée aux organisations/réseaux internationaux de jeunesse actifs au niveau régional et/ou mondial.

2) le profil des candidats désignés, sur la base des mêmes critères que ceux décrits dans l'option A de l'appel à candidatures.

Veillez noter que les candidats sélectionnés seront nommés à titre individuel.

#### **Q17: Quelles sont les prochaines étapes après ma candidature?**

Les candidatures doivent être introduites en ligne au plus tard le **26 avril 2023** via [EUSurvey](#).

La procédure de sélection se déroulera en deux étapes selon le calendrier indicatif suivant:

- première étape: tous les candidats seront informés des résultats de la première étape de sélection (liste restreinte) pour le 30 mai 2023;
- deuxième étape: les candidats présélectionnés seront invités à des entretiens du 1er au 20 juin 2023;
- résultats finaux: tous les candidats présélectionnés seront informés des résultats finaux au plus tard le 30 juin 2023.

Première réunion (virtuelle) du YSB: **été 2023**.

Réunion à Bruxelles: **octobre 2023 (date provisoire)**

#### **Q18: Je ne suis pas titulaire d'un diplôme universitaire, puis-je poser ma candidature?**

Oui, le YSB est ouvert aux jeunes quel que soit leur niveau d'éducation. Nous encourageons également les jeunes moins expérimentés à présenter leur candidature.

#### **Q19: Je n'ai pas de diplôme en langue anglaise, puis-je poser ma candidature?**

Oui, vous pouvez autoévaluer vos compétences linguistiques à l'aide de l'outil du [cadre européen commun de référence pour les langues - CEFR](#). Les entretiens se dérouleront toutefois en anglais et les compétences linguistiques des candidats seront évaluées à ce stade.

#### **Q20: Je souffre d'un handicap auditif et/ou vocal, puis-je poser ma candidature?**

Oui, nous encourageons la candidature des personnes handicapées.

#### **Q21: Les jeunes moins expérimentés peuvent-ils aussi poser leur candidature?**

Oui, tous les jeunes motivés sont invités à présenter leur candidature, y compris ceux qui ont moins d'expérience.

Le YSB vise à être diversifié et inclusif. Il devrait recueillir un grand nombre d'avis et

d'expériences provenant de différents groupes d'âge, hommes et femmes, domaines d'intérêt et d'expertise, milieux socio-économiques et pays/régions (en accordant une attention particulière aux régions dans lesquelles la DG INTPA mène des actions, telles que l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique et l'UE, y compris les communautés de la diaspora). Les candidats ayant des besoins particuliers, présentant un handicap, se trouvant dans une situation de vulnérabilité ou appartenant à des groupes minoritaires sont encouragés à présenter leur candidature.

### **Q22: Quels sont les pays éligibles?**

La liste des pays éligibles est disponible sur notre [site web](#).

### **Q23: Pourquoi mon pays de résidence n'est-il pas éligible? /Pourquoi le pays dont je suis ressortissant n'est-il pas éligible?**

Le conseil de la jeunesse de l'UE pour les partenariats internationaux (YSB) se concentrera sur les zones géographiques de la coopération internationale et du développement de l'UE en rapport avec le mandat de la commissaire européenne chargée des partenariats internationaux, Jutta Urpilainen.

### **Q24: Les candidats âgés de moins de 18 ans ou de plus de 30 ans peuvent-ils poser leur candidature?**

Non, l'appel n'est ouvert qu'aux candidats âgés de 18 à 30 ans à la fin de la période de dépôt des candidatures (26 avril 2023).

### **Q25: À propos de la lettre de nomination: je suis directeur (directrice)/président(e) d'une organisation et je suis la personne habilitée à autoriser et à signer pour l'organisation. Puis-je me désigner moi-même?**

Oui, vous pouvez vous désigner vous-même. Vous pouvez également mentionner la question dans la lettre et faire signer cette dernière par un autre membre de l'organisation (membre du conseil d'administration, vice-président, trésorier, etc.).

### **Q26: Les organisations qui désignent des candidats doivent-elles être dirigées par des jeunes ou peuvent-elles être des organisations axées sur la jeunesse?**

Il n'y a aucune restriction en ce qui concerne la structure organisationnelle des organisations qui désignent des candidats. Toutefois, ces organisations seront évaluées sur la base des critères suivants:

- leur expérience en matière de renforcement de la participation des jeunes et de leur contribution aux processus d'élaboration des politiques (consultations, sensibilisation);
- leur potentiel de sensibilisation des jeunes (nombre de membres, réseaux, possibilité d'atteindre les jeunes vulnérables);
- leur couverture géographique (l'organisation doit être active dans les pays

éligibles), la priorité étant donnée aux organisations/réseaux internationaux de jeunesse actifs au niveau régional et/ou mondial.

**Q27: Existe-t-il des exemples de travaux menés par de précédents conseils de la jeunesse pour les partenariats internationaux?**

Le [YSB 2021-2023](#) a participé au processus de cocréation du plan d'action pour la jeunesse. Il a élaboré un rapport intitulé «[Meaningful Inclusion of Youth: A Promising Future](#)», dans le cadre des consultations relatives au plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE. Dans le rapport, des jeunes du monde entier expriment leurs opinions, partagent leurs idées sur les défis auxquels ils sont confrontés et proposent des solutions.

Les membres du YSB ont également travaillé sur leurs propres projets à long terme sur quatre thèmes: **diversité et inclusion, dialogue intergénérationnel, leadership et renforcement de la communauté, ainsi que sensibilisation des jeunes**. Les résultats des projets à long terme sont intégrés dans les actions et la programmation de la DG INTPA dans le domaine de la jeunesse.

**Q28: Puis-je remplir le formulaire de candidature dans une langue autre que l'anglais?**

Non, les candidatures ne peuvent être introduites qu'en anglais. Les candidats doivent avoir une bonne maîtrise de l'anglais. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la question 18.

**Q29: Puis-je poser ma candidature si je suis employé d'une organisation de jeunesse?**

Oui, les jeunes qui remplissent les critères d'éligibilité peuvent poser leur candidature soit à titre individuel, soit en tant que candidats désignés par une organisation de jeunesse.

**Q30: Combien de temps devrai-je investir dans ce projet?**

Les membres du YSB tiendront au moins trois réunions plénières par an; ils discuteront et échangeront entre les réunions, à l'aide d'outils et de plateformes en ligne. Ils coopéreront aussi avec des structures similaires et des initiatives existantes en faveur de la jeunesse aux niveaux international, régional et national, tant dans l'UE que dans les pays partenaires; Le nombre minimal approximatif de jours de travail sera de 25 par an et dépendra du plan de travail élaboré par le YSB et la DG INTPA, qui portera sur les objectifs susmentionnés et les activités connexes. Les trois réunions par an auront lieu pendant la semaine et/ou le week-end (demi-journées ou journées entières). D'autres activités peuvent être organisées de manière plus souple.

**Q31: Des réunions en présentiel seront-elles organisées en 2023?**

Les réunions du YSB seront virtuelles, hybrides ou en présentiel, en fonction de la situation et en tenant compte des restrictions sanitaires.

La première réunion de l'été 2023 sera virtuelle. La réunion suivante devrait avoir lieu

à Bruxelles en octobre 2023 (date provisoire).